

COMPTE RENDU – CAPL cadres B et C du 08/07/2011
"Filière Gestion Publique - Mutations au 01/09/2011 et recours en notation"

**Les élus FO DGFIP 85 pour cette réunion : Stéphane GUIBERT, Sébastien LIEVRE,
Thierry PETROFF, Anne RETO RIVIERE et Geneviève RONDEAU**

Notre déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Lors du dernier CTPD, une soixantaine d'agents en colère sont venus vous exprimer leur exaspération devant votre absence de réponse face à leurs difficultés quotidiennes.

Aujourd'hui, nous sommes là pour évoquer avec vous le mouvement de mutation des cadres B et C de la filière gestion publique du 01/09/2011. On pourrait considérer que ce mouvement est conséquent, en effet, une quinzaine de collègues viennent d'être mutés en Vendée mais nous venons de subir ces derniers mois un grand nombre de départs en retraite. Au final, ce mouvement n'est pas aussi conséquent en comparaison du nombre de départs en retraite. De plus, nous savons qu'avec la magie de l'ORE, un grand nombre de chaises demeureront définitivement vides dans de nombreux services !

Les conditions de vie au travail ne vont donc pas s'améliorer à la DGFIP de Vendée, bien au contraire, d'autant plus que de nouveaux départs en retraite sont déjà programmés...

Concernant les recours en notation qui sont à l'ordre du jour de ces 2 CAP locales, nous tenons à vous signaler notre mécontentement. En effet, en observant les recours de ces 5 dernières années, nous constatons que vous ne tenez pratiquement jamais compte de l'avis des représentants du personnel. Que faut-il en penser ? Nous ne sommes pas loin d'affirmer que les jeux sont déjà faits avant même que ces CAP ne commencent, nous le saurons d'ailleurs dans les débats qui vont suivre.

Pour illustrer nos propos, nous nous sommes livrés à une petite étude rétrospective.

Ces 5 dernières années, nous avons étudié 15 recours en notation pour les 2 grades : 5 cadres B et 10 cadres C.

2 seulement ont obtenus gain de cause (1 pour chaque grade) et pour ces 2 cas, nous n'avons même pas eu besoin de les défendre, puisque de vous-même, vous avez proposé une modification de la note de ces 2 collègues. Pour les autres dossiers pour lesquelles nous avons pourtant de bons arguments, vous n'avez rien voulu savoir. Vous vous en êtes tenu à ce que vous aviez décidé avant la tenue des CAP locales.

Cette situation est inacceptable et nous souhaitons que ces pratiques changent. A quoi bon demander l'avis des représentants des personnels si vous n'en tenez pratiquement jamais compte ?

Enfin, pour finir, nous nous permettons de reprendre les mots du Directeur Général Mr Parini dans sa lettre adressée aux personnels de la DGFIP le 14/06 :

« Je souhaite appeler votre attention sur la place particulière faite à la qualité des conditions de travail. Toute une série de mesures très concrètes traduisent cette priorité afin de vous assurer un environnement de travail de qualité. Tout cela avec une finalité commune : assurer une vie harmonieuse au travail au sein de la DGFIP »

Mais de qui se moque-t-on dans ce courrier ? Il y a bien longtemps que la Direction Générale ne se préoccupe plus de nos conditions de vie au travail qui se dégradent davantage jour après jour. Le DUERP, le tableau de bord de veille sociale et l'organisation d'espaces de dialogue locaux n'effaceront pas le malaise présent dans tous les services. Toutes ces mesures ne sont que des leurres pour que les Directions se donnent bonne conscience et se détournent du vrai problème, à savoir les suppressions massives d'emplois de ces dernières années.

Mr Le Directeur, dans quel langage faut-il vous le dire ? Il faut arrêter immédiatement de supprimer aveuglement des emplois avant que des drames humains ne se produisent. Les dépressions, l'augmentation des arrêts de travail, les burn-out, les tentatives de suicides et les suicides sont désormais une triste réalité à la DGFIP. Ces situations sont inacceptables et il serait plus que de mauvais goût qu'une comptabilité du mal-être se mette en place au sein de notre administration plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes en y apportant d'urgence des réponses adaptées !

Les réponses du Directeur (Mr Cérés) :

Concernant tout d'abord la question des emplois, Le Directeur nous confirme que l'effectif départemental sera conforme à l'ORE au 01/09/2011 avec ces arrivées, nous lui rappelons que les départs en retraite ne s'arrêteront pas le 01/09/2011

et qu'au mois de décembre, un CTPD se tiendra pour confirmer de nouvelles suppressions d'emplois. Nous affirmons que les services n'en peuvent plus et qu'il est urgent de réagir devant un tel volume de suppressions d'emplois.

Concernant nos remarques sur les recours en notation, le Directeur nuance nos propos en expliquant que vu le faible nombre de recours, nos statistiques sont difficilement interprétables et celui-ci affirme que des débats ont toujours eu lieu lors des précédentes CAP locales. Nous confirmons ces débats puisque nous y avons vigoureusement participé à chaque fois pour défendre les intérêts des collègues concernés. Il s'avérera aujourd'hui que nous avons obtenu satisfaction pour 2 recours sur 3 (2 relèvements de note à +0,02). Nos observations y sont peut-être pour quelques choses...!!! C'est donc une grande satisfaction pour les représentants du personnel d'avoir pu contribuer ainsi à réparer certaines injustices.

MOUVEMENTS PROPOSES Cadres B :

Patricia FERRE (DDFiP Informatique) : T Côte de Lumière Les Sables d'Olonne
Laurence MAITRE (T Pouzauges) : T Les Herbiers
Jean-Pierre RENAULT (T La Mothe Achard) : Paierie départementale La Roche / Yon
Ludovic BAUDOUIN (T Hôpitaux) : DDFiP PFDL
Dominique MASSON (T PYEM) : Paierie départementale La Roche / Yon
Antoine LAURENT (Dpt 75) : T Montaigu
Régis BERTHOME (Dpt 79) : T Pouzauges
Fabienne BRISSEAU (Dpt 75) : DDFiP Equipe de Renfort en Résidence
Jean-Luc LE MOING (Dpt 53) : T St Jean de Monts
Laurent RAVENAU (Dpt 17) : T PYEM La Roche sur Yon
Véronique FANJAS-CLARET LOPES (Dpt 37) : T La Mothe Achard
Anne FLAMANC (Dpt 36) : T Chaillé Les Marais
Brigitte GUYON-GONTHIER (Dpt 28) : T Luçon
Stéphanie ROLET (Dpt 92) : T Pouzauges
Emmanuel JOUVIE (Dpt 36) : T Hôpitaux La Roche / Yon

MOUVEMENTS PROPOSES Cadres C :

Philippe PELLETIER (T La Mothe Achard) : T Côte de Lumière Les Sables d'Olonne
Florent RIFFAULT (Dpt 79) : T Maillezais
David MALOBERTI (Dpt 83) : T Hôpitaux La Roche / Yon
Patrick BORDIEC (Dpt 77) : T La Mothe Achard
Pascal BOZEC (Dpt 06) : T Mortagne / Sèvre
Jean RENAUD (Dpt 49) : T Montaigu
Stéphanie JOUVIE (Dpt 36) : Paierie départementale La Roche / Yon

Il y a bien longtemps que nous n'avions pas eu autant d'arrivées en Vendée mais celles-ci ne compensent pas les nombreux départs en retraite de ces derniers mois. Nous n'oublions pas qu'avec l'exercice ORE annuel, une douzaine d'emplois B et C disparaissent tous les ans dans notre Département. De trop nombreuses chaises laissées vides par les collègues partis en retraite resteront définitivement vides dans les services. Malgré toute la bonne volonté des collègues restants et toutes les réorganisations à venir, les services ne pourront pas indéfiniment absorber le non remplacement de ces collègues sans que cette situation n'aie des conséquences directes sur la santé des agents (stress, épuisement professionnel, etc...), ce qui est malheureusement déjà le cas.

Après avoir écouté le mouvement proposé par le Directeur, nous lui rappelons que nous avons toujours eu pour règle en Vendée de donner la priorité aux mouvements internes pour donner satisfaction aux agents déjà installés en Vendée avant d'étudier l'affectation des arrivants extérieurs. Suite à cette observation, le Directeur accepte de revoir certains mouvements proposés, notamment sur la côte.

Concernant certaines anciennes demandes de mutations pour des postes dont les effectifs ne permettent pas de mouvement à ce jour, nous obtenons du Directeur des engagements pour 2012 pour certains collègues qui attendent leur mutation depuis des années.

QUESTIONS DIVERSES :

Nous évoquons la situation de quelques postes comptables avec le Directeur :

A titre d'exemples mais ce ne sont pas les seuls : la Trésorerie des Hôpitaux et la Trésorerie de Mortagne, postes où les effectifs implantés ne sont pas cohérents avec l'ORE. Nous en redébattons lors d'un prochain CTPD car plusieurs Trésoreries vendéennes sont en situation de sous-effectif au vue de l'ORE et/ou des emplois implantés.

Nous demandons également de joindre au PV de la CAP locale des cadres C la demande d'un collègue en situation de « burn-out » et qui demande l'imputabilité de sa maladie au service, ce qui serait une reconnaissance des conséquences des conditions de vie au travail sur la santé des agents.

Nous réitérons notre demande anticipée de pourvoir en poste spécifique la Trésorerie de l'Île d'Yeu afin d'anticiper un éventuel départ en retraite.

Pour la section FO DDFiP 85, Sébastien LIEVRE